



Un syndicat d'action

et pas de salon

Compte rendu CHSCT Du 11 janvier 2022

Présents pour la CGT : Canale Brian, Guillon Jacques, Gibert Olivier et Ravachol Lionel

Ce CHSCT spécial COVID a été demandé par le Syndicat Utile à la Direction où mis à part les éternels remerciements gants limite gênants, ils n'ont abordé aucun sujet si ce n'est la confirmation de 3 jours de télétravail pour les PATS... BRAVO !!! Le texte de loi national suite aux annonces présidentielles prévoit 3 jours obligatoires et 4 max

De notre côté comme depuis le début de la crise, dans l'expectative d'une protection maximale des agents et afin de casser la transmission du virus **nous demandons la mise en place immédiate de groupe de gardes** afin d'éviter les croisements incontrôlés et pratiquement intraçables d'agents. Le service refuse car l'application des gestes barrières suffit...

Nous avons demandé l'envoi de SMS pour prévenir à chaque fois le personnel d' une garde concernée par le contact d' un covid +.

REFUS de la direction en arguant qu'il y a l'application « Tous Anticovid » et rappel sur le respect des gestes barrières en caserne.

Nous avons demandé que le service fournisse immédiatement des autotests aux personnels de garde qui pourraient être cas contact pour gagner du temps sur la détection des cas positifs, **le service a refusé** car le SSSM fait des tests dans ses locaux (souvent plusieurs heures après).

Concernant l'obligation vaccinale, la note de service (NS 2022-016) est sortie le 24 janvier, 2 cas se présentent :

1. À partir du **30 janvier** la dose de rappel obligatoire est à effectuer au plus tard **7 mois après** la dernière dose,
2. À partir du **15 février** la dose de rappel obligatoire est à effectuer au plus tard **4 mois après** la dernière dose.

Encore une fois le CHSCT est une instance où la santé et sécurité des agents passe après les impératifs organisationnels et de fonctionnement du SDMIS .

Les sapeurs pompiers : rois de l'adaptabilité ?! Sur le terrain oui, mais pour le reste on touche à rien.....

La CGT des agents du SDMIS
contact@cgt-sdmis.fr



19 ave. DEBOURG 69007 LYON
06.51.18.43.50